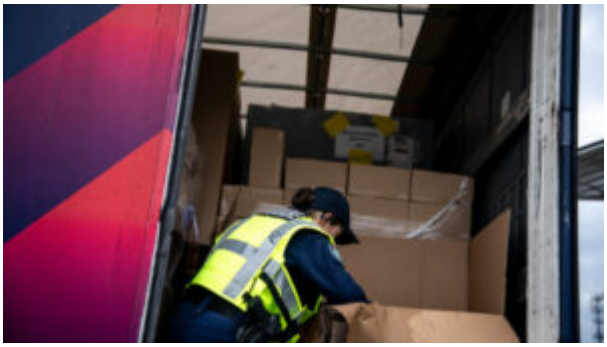
Auberives-sur-Varèze (38) : Mehdi Chumillas, ex-militaire de 24 ans, intercepté avec 216 kg de cocaïne ; 3 ans de prison, 6,4 M€ d’amende

17/11/2026 à 14h16



Mehdi Chumillas, 24 ans, ancien militaire originaire des Pyrénées-Orientales, a été condamné lundi 16 novembre à trois ans de prison avec mandat de dépôt et à une amende douanière de 6,4 millions d’euros après la découverte de 216 kg de cocaïne dans un camion frigorifique sur l’A7. La marchandise saisie était estimée à **12,7 millions d’euros à la revente au détail**.

Le contrôle est intervenu vers 0 h 40 dans la nuit du 12 au 13 novembre, sur l’aire de la Grande Borne, à Auberives-sur-Varèze, dans l’Isère. Le conducteur avait arrêté son poids lourd sur une place réservée aux voitures, attirant l’attention des douaniers. Selon les comptes rendus de l’enquête, il aurait refusé d’ouvrir sa cabine durant environ quinze minutes.

Six sacs de sport, plusieurs

plaques d’immatriculation et des munitions

Dans la remorque se trouvaient six sacs de sport remplis de cocaïne, ainsi que plusieurs plaques d’immatriculation françaises et espagnoles. Les enquêteurs ont également retrouvé des espèces et, lors de la perquisition du domicile de l’intéressé, trois chargeurs d’arme et une dizaine de munitions.

Un transport depuis Barcelone payé 8 000 euros

Au tribunal judiciaire de Vienne, l’ex-militaire a invoqué des difficultés financières liées à une addiction aux jeux d’argent. Il a expliqué avoir rencontré des recruteurs dans un établissement de La Jonquera, en Espagne, et accepté un convoyage depuis Barcelone contre 8 000 euros. Selon ses déclarations, il pensait transporter du cannabis et ignorait la quantité exacte de stupéfiants.

Le parquet avait requis sept ans d’emprisonnement. Le tribunal a finalement prononcé **trois ans de prison avec mandat de dépôt**, la confiscation du camion et une **amende douanière de 6,4 millions d’euros**.

Sources : Le Dauphiné Libéré, 16 novembre 2026 ; Lyon Mag, 17 novembre 2026 ; Radio Scoop, 17 novembre 2026.

Photo à la une : image d’illustration Douane France, reprise par Lyon Mag. Elle ne représente pas la saisie du 13 novembre.